

3 S'ORGANISER POUR PORTER LA CANDIDATURE DE L'ASTARAC

Créer une association pour porter la suite de la démarche

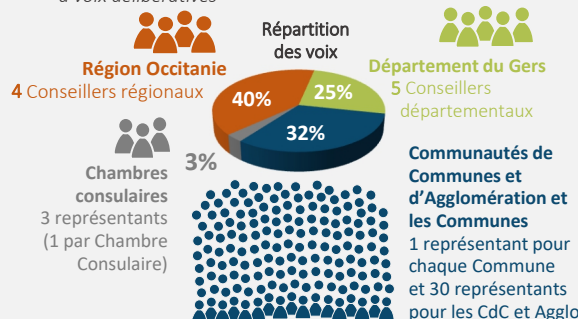
Afin de porter la candidature du projet de Parc naturel régional Astarac auprès des instances régionales et nationales, il est nécessaire de **créer une association qui regroupe l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet**. Cette association aura pour mission de préparer le dossier de demande de candidature et d'élaborer la charte fondatrice du projet.

La Région Occitanie et le Département du Gers ont annoncé lors du comité de pilotage de l'étude du 15 juin 2020 leur volonté d'être membres fondateurs de cette association et de contribuer de manière significative à son financement.

Après les délibérations des membres fondateurs, la création de l'**Association pour la création du Parc naturel régional Astarac** devrait intervenir fin 2020 ou début 2021.

Association pour la création du Parc naturel régional Astarac - Composition de l'Assemblée Générale

Membres fondateurs répartis en 4 collèges : à voix délibératives



Membres partenaires répartis en 2 collèges : à voix consultatives

Membres publics partenaires
Partenaires techniques et associatifs

4 LES PROCHAINES ÉTAPES

Au programme des prochains mois, plusieurs étapes importantes :

Finaliser et déposer le dossier de candidature auprès du territoire

L'Association sera chargée de valider puis de déposer le dossier de candidature auprès de la Région. L'objectif est un dépôt début 2021. La Région, après analyse du dossier de candidature, pourra délibérer pour lancer la démarche de création du PNR Astarac et solliciter l'avis d'opportunité de l'État.

Porter la candidature du territoire lors de la visite d'opportunité

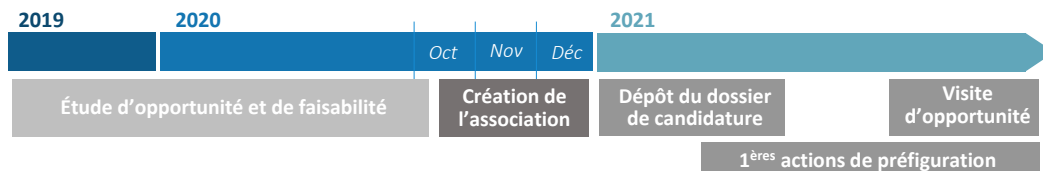
L'avis d'opportunité de l'État est rendu après la réalisation d'une visite du territoire par un comité d'experts nationaux et régionaux.

L'obtention d'un avis d'opportunité favorable est nécessaire pour enclencher les étapes suivantes de la création du PNR, notamment l'élaboration de la charte.

Mener des premières actions à l'échelle de l'Astarac

Dans l'attente de l'avis d'opportunité, l'Association pourra mettre en œuvre les premières actions à l'échelle de l'Astarac, pour renforcer la candidature du territoire et pour apporter des premières réponses aux enjeux du territoire.

L'Association sera chargée de proposer, identifier et prioriser les premières actions à mener. Des partenariats pourront être engagés.



Vers un Parc Naturel Régional



Entente intercommunautaire pour la préfiguration d'un Parc Naturel Régional en Astarac
www.projet-astarac.fr

Vers un Parc Naturel Régional

Astarac

POINT D'ÉTAPE DU PROJET

SEPTEMBRE 2020 - n°5

1 DÉFINIR UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT POUR LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL ASTARAC

La définition du périmètre : une étape clé de l'étude d'opportunité

Le périmètre d'un Parc Naturel Régional doit être défini en fonction de **critères de cohérence géographique et de valeur du patrimoine**, en référence au critère n°2 de classement d'un PNR.

La construction d'un périmètre d'un PNR **ne peut donc pas reposer sur la structuration administrative ou politique du territoire** (Communautés de Communes, PETR, cantons....).

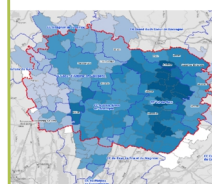
Un processus progressif sur 8 mois, de novembre 2019 à juin 2020, et 3 comités de pilotage

Critère n°2 de classement d'un PNR

« La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de (son) **patrimoine** et de (ses) **paysages** en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés »

5 critères pour apprécier la cohérence

- Entité paysagère
- Sites reconnus pour leur biodiversité
- Mosaïque paysagère
- Sous-bassin versant
- Comté d'Astarac



4 scénarii proposés



Mise en débat et recueil des avis

Auprès des élus du territoire

Une analyse paysagère et patrimoniale pour affiner le périmètre

Expertise confiée à : ADASEA 32, Arbres et Paysages, CAUE 32, Conservatoire des Espaces Naturels



Ce processus a permis d'aboutir à un périmètre cohérent qui se base sur la cohérence de l'entité paysagère Astarac reconnue au niveau régional et la qualité patrimoniale du territoire. Ce périmètre a été validé lors du 5^{ème} Comité de pilotage de l'étude, le 15 juin 2020.



>> QUELQUES CHIFFRES

124 Communes membres
 6 EPCI
 1 585 km²
 34 481 habitants
 (INSEE 2017, Population totale)
 3 Communes associées
 2 Villes portes

12 Communes

de la Communauté
 de Communes
 Artagnan en Fezensac

1 547 habitants
 178 km²

+ 1 commune associée (68 hab)

MARCIAC

Ville-porte
 (1 310 hab)

19 Communes

de la Communauté
 de Communes
 Cœur d'Astarac en Gascogne

8 196 habitants
 289 km²

35 Communes

de la Communauté
 de Communes Astarac
 Arros en Gascogne

7 048 habitants
 371 km²

+ 2 communes associées (464 hab)

4 Communes

de la Communauté
 d'Agglomération Grand
 Auch - Cœur de Gascogne

4 362 habitants
 106 km²

AUCH

Ville-porte
 (23 067 hab)

9 Communes

de la Communauté
 de Communes
 Coteaux d'Arrats Gimone

2 541 habitants
 122 km²

45 Communes

de la Communauté
 de Communes
 Val de Gers

10 787 habitants
 519 km²

